



Françoise Roche
Secrétaire Générale

5, rue Clisson 75013 PARIS / T 0684572075 / T 0153940753
FR41@orange.fr / gc.roche@orange.fr
www.snca-nat.fr

Najat VALLAUD-BELKACEM
Ministre de l'Éducation Nationale
110, rue de Grenelle
75007 PARIS

Réf. : FR/TD/16 05 01

Objet : indemnités et primes des enseignants coordinateurs de la MLDS

Madame le Ministre,

Vous venez d'annoncer votre décision d'aligner les primes et les indemnités des enseignants de l'école primaire, maternelle et élémentaire, sur celles des enseignants du secondaire des collèges et lycées. Le SNCA e.i.L. Convergence s'en félicite. En effet, tout ce qui peut améliorer la rémunération des maîtres est bienvenu.

Toutefois, et comme trop souvent, il y a des oubliés dans les intentions ministérielles : les enseignants coordinateurs de la MLDS (et des GRETA). La plupart d'entre eux ne bénéficie pas de l'ISO part fixe et modulable, ni de l'indemnité de professeur principal, ni des primes accordées aux enseignants en poste dans les zones difficiles. Il est vrai que la rareté, pour ne pas dire l'absence, des inspections contraint les enseignants-coordinateurs à des carrières à l'ancienneté ; il est vrai aussi que les dispositifs de titularisation de ceux d'entre eux qui sont contractuels ne facilitent pas leur accès à cette titularisation ! Il a fallu batailler deux ans pour que la Coordination Pédagogique Ingénierie de Formation (CPIF) soit inscrite aux concours réservés ; pour ceux qui ne sont pas éligibles à ces concours, la porte des concours internes est irrémédiablement close puisque, pour qu'il y ait concours internes, il faut d'abord qu'il y ait concours externes de recrutement ! Or, la CPIF ne fait l'objet d'aucun recrutement par concours PLP, CAPES et agrégation ...

C'est pourquoi, le SNCA e.i.L. Convergence vous demande de ne plus laisser sur le bord de la route les enseignants coordinateurs de la MLDS qui œuvrent, comme l'a souhaité le Président de la République, à une priorité nationale.

Il faut donc, Madame le Ministre, trouver les solutions permettant de titulariser les enseignants coordinateurs contractuels toujours désireux d'exercer le métier de CPIF, écartés aujourd'hui des concours réservés et internes ; il faut, d'autre part, ouvrir des concours externes de recrutement CPIF ; enfin, il faut accordé les mêmes primes et indemnités aux enseignants coordinateurs MLDS et GRETA qu'à tous les autres maîtres de l'École de la République.

Le SNCA e.i.L. Convergence ne peut achever ce courrier sans mentionner deux choses. La première : dans l'académie de Versailles, où se tiennent régulièrement depuis 2005 des séances de travail destinées à assurer la transparence dans la gestion de la MLDS, les enseignants-coordinateurs de la MLDS, titulaires et contractuels, ont déjà obtenu le versement de l'ISO ou de son équivalent. La deuxième : un des mandats du SNCA e.i.L. Convergence est d'obtenir la réécriture de la grille indiciaire avec revalorisation substantielle du point d'indice afin d'augmenter les traitements de tous les bénéficiaires et prioritairement les plus modestes.

Le SNCA e.i.L. Convergence, vous présente, Madame le Ministre, ses respects républicains.

SFDB, le 21 avril 2016

Françoise Roche
Secrétaire générale